

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE CLÔTURE

DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

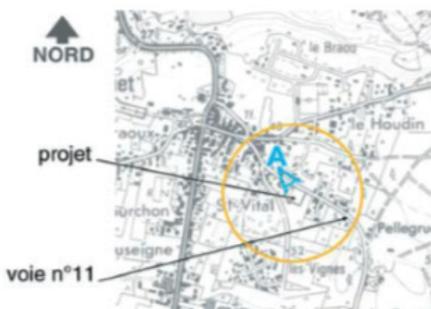
Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

[Cerfa n°16702*01](#)

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

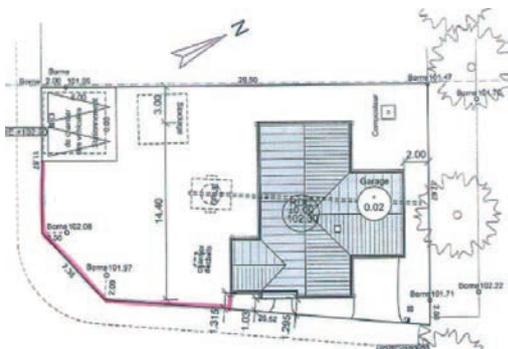
Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



3 UN PLAN DE MASSE

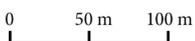
Il permet de décrire le terrain et d'y situer la clôture.

- Surlignez les limites du terrain



impactées par la construction de la clôture.

- Précisez l'échelle graphique utilisée



4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de clôture.



5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents,
- La hauteur de la clôture.

6 UNE PHOTOGRAPHIE

Elle permettra de situer l'emplacement de la future clôture.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Tél. : 02 51 63 69 22 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr